



# PROCÈS-VERBAL

Rencontre au Centre Tricentenaire, Champlain  
Le 20 mai 2025 à 16 h

## Présents

- Président **Sébastien Marchand**, Champlain (Municipalité locale)
- Secrétaire **Lauréanne Daneau**, Conseil régional de l'environnement Mauricie (Organisme voué à l'environnement)
- **Christian Gendron**, MRC des Chenaux (MRC)
- **Isabelle Lévesque**, citoyenne (représentante des citoyens)
- **Stéphane Comtois**, Énercycle (Exploitant)
- **Hermann Goundalé**, Diana Food (Organisme local)

## Invités

- **Julie Bourassa**, Énercycle
- **François Gordon**, Matrec (Opérateur)

## 1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président ouvre la séance en constatant le quorum et en souhaitant la bienvenue aux membres.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'ajouter en Varia le point 11.1 Mesures d'urgence. L'ordre du jour est proposé par M. Gendron, et approuvé par M. Comtois.

*Adopté à l'unanimité.*

## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 NOVEMBRE 2024

Le comité constate que la version soumise pour la présente réunion ne contient pas les commentaires et demandes de modifications transmis à la secrétaire après la réunion de novembre. La secrétaire explique qu'un départ en congé parental a causé certains défis dans la transmission des documents.

Il est suggéré de reprendre les corrections écrites données par l'exploitant pour mettre à jour le procès-verbal et de le soumettre pour une adoption électronique. Certains membres signalent des corrections dans le choix de mots (décret plutôt que délais). Les corrections sont apportées.

Le comité est d'accord pour faire une adoption électronique du procès-verbal du 12 novembre 2024.

#### **4. SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL**

Une copie du relevé d'arpentage a bien été transmise par l'opérateur à la municipalité de Champlain, comme cela avait été demandé.

#### **5. DÉPÔT ET SUIVIS DES AVIS DE NON-CONFORMITÉS**

##### **5.1 Avis de non-conformité du 14 avril 2025 : Manquement constaté lors de la vérification du suivi des émissions surfaciques de méthane de 2024**

L'événement est survenu en mai 2024, mais l'avis de non-conformité du ministère de l'Environnement a été reçu un an plus tard, soit en avril 2025. Elle concerne un dépassement concernant la norme de concentration de méthane qui est fixée à 500 ppm, alors qu'une mesure de 1412 ppm a été détectée sur une cellule découverte. Dès le signalement de ce dépassement par les mécanismes de surveillance de l'opérateur, un recouvrement journalier a été fait à l'endroit en cause pour corriger la situation. L'avis a donc été reçu après l'intervention et les correctifs.

#### **6. TRAVAUX ET ACTIVITÉS RÉALISÉS**

Les membres du comité demandent, pour la prochaine rencontre, à avoir une carte du site pour mieux situer les différentes zones et cellules lorsque l'opérateur explique les travaux.

##### **Travaux courants des cellules existantes**

**Section du lieu d'enfouissement sanitaire (LES)** : Le recouvrement des zones C-D-E devrait se terminer au début du mois de juin. L'ensemencement pourra ensuite être fait par la suite.

**Cellule B** : Le recouvrement final est prévu pour l'automne 2025.

##### **Projet d'agrandissement**

**Déboisement** : Pour préparer la zone de l'agrandissement des cellules, des travaux de déboisement sont réalisés. En ce moment, près de 80 % de la zone est déboisée. Il reste le secteur près du garage de la MRC et de l'écocentre qui est à faire.

## **Cellule dédiée aux fines de CRD<sup>1</sup>**

**Creusage :** Le sol pour créer les cellules F1 et F3 pour les fines de CRD est en train d'être creusé. Les cellules F2 et F4 sont situées dans une zone enclavée où il y a de l'eau souterraine qui émerge et qui doit être pompée. L'eau pompée est dirigée dans le bassin de polissage lorsqu'elle répond aux normes. Autrement, la station de traitement des eaux la reçoit.

**Question :** Est-ce que le but est de relier éventuellement les cellules F1-F3 avec les F2-F4 ?

**Réponse :** Oui. Pour les relier, il faut que la matière enfouie atteigne un certain niveau dans une zone pour que les autres cellules puissent commencer à recevoir de la matière.

**Puits verticaux de captage du biogaz :** Pour l'instant, il n'y a pas d'obligation de soutirer le biogaz de cette cellule. Ce sera le cas si la concentration de méthane ( $\text{CH}_4$ ) atteint 25 %, alors qu'elle se situe, en ce moment, entre 12 et 18 %.

Comme cette cellule dédiée ne contient pas de matière organique, le méthane est beaucoup moins présent en comparaison à une cellule d'enfouissement de matière résiduelle.

Le gaz est principalement constitué de  $\text{H}_2\text{S}$ . Comme il est plus lourd que l'air, il se concentre dans le fond de la cellule où il y a entre 4 et 8 puits horizontaux de captage. Ils permettent de vérifier la concentration et la composition du biogaz, mais ne sont pas, actuellement, utilisés pour soutirer le biogaz. Advenant une concentration de méthane élevée, ces infrastructures pourront être utilisées, car déjà installées.

L'option de forer des puits verticaux pour soutirer le  $\text{H}_2\text{S}$  concentré a été évaluée et rejetée. Elle a été jugée trop risquée pour la santé et la sécurité des travailleurs qui pourraient s'y exposer, ainsi que les nuisances importantes des odeurs pour le voisinage.

Pour l'instant, la démarche consiste à encapsuler dans la cellule le  $\text{H}_2\text{S}$ , d'installer des événements passifs pour capter les fuites. Une recherche est en cours pour explorer les technologies qui pourraient permettre une meilleure dégradation des gaz.

**Question :** Pourquoi y avait-il des puits verticaux à installer ?

**Réponse :** Les puits se creusent lorsque le volume de matière atteint une certaine hauteur. C'était le cas pour cette cellule dédiée, alors la question s'est posée. La décision prise est de ne pas les installer pour les raisons évoquées.

**Question :** Est-ce que la concentration de méthane risque de monter avec le temps ?

---

<sup>1</sup> Les fines de CRD font référence aux particules fines des résidus de la construction, rénovation et démolition (CRD).

**Réponse** : Non, pas nécessairement, parce qu'il n'y a pas de matière organique dans cette cellule.

**Question** : Est-ce qu'il y a des poches de biogaz qui se créent et provoque une pression ?

**Réponse** : S'il y en avait, il y aurait une fuite quelque part qui serait détectée lors des rondes de surveillance, ce qui n'est pas le cas.

**Question** : Comme il y a une concentration importante de H2S qui reste encapsulée dans la cellule, y a-t-il un plan ou un projet de recherche pour éventuellement le valoriser ?

**Réponse** : Non, pas pour l'instant. Ce n'est pas un gaz avec des propriétés intéressantes pour la valorisation. Il s'agit davantage d'un déchet que d'une ressource avec un potentiel de valorisation. Le caractère très corrosif limite notamment les possibilités.

**Commentaire** : Dans une vision à long terme, ce serait intéressant de rester à l'affût de projet de recherche (ex. CRIBIQ ou CNETE) qui pourrait se pencher sur le potentiel de valorisation de ce gaz, car il existe.

**Question** : Y a-t-il des contrôles qualité qui sont faits ?

**Réponse** : Oui, par une firme externe qui est TetraTek.

**Question** : Une fois que la cellule est couverte de la géomembrane, est-ce qu'il y a une vérification des fuites pour valider l'étanchéité avant que la couche de recouvrement soit installée ? Par exemple, lorsque la machinerie circule sur la membrane et pourrait la déchirer.

**Réponse** : Non, cette étape de vérification ne fait pas partie des exigences du ministère de l'Environnement. La qualité, l'étanchéité et la solidité des soudures de la membrane sont testées en laboratoire avant d'être installées. Puis, une fois le recouvrement de la cellule complété, il y a des relevés surfaciques qui sont réalisés 3x par année (printemps, été et automne) pour détecter s'il y a ou non des fuites.

**Commentaire** : Pour viser les meilleurs standards, une vérification des fuites après la pose de la membrane pourrait être réalisée.

**Réponse** : L'opérateur n'a pas cette exigence du ministère de l'Environnement. Il faudrait leur demander pourquoi ce n'est pas le cas.

## Bureaux administratifs

**Rénovation** : Les nouveaux bureaux administratifs sont en rénovation et les travaux devraient être terminés à la fin du mois d'octobre.

**Chemins d'accès** : la construction est en cours et devrait se terminer à la fin du mois d'août.

## 7. TONNAGE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES REÇUES ET PRÉVISIONS

	Résultat 2025	Comparaison 2024	Objectif annuel	Max. autorisé
<b>Matières résiduelles</b>	25 454 t	35 259 t	100 000 t	150 000 t
<b>Fines de CRD</b>	26 520 t	84 345 t (à la fin de l'année)	85 à 86 000 tonnes	100 000 t

Pour les matières résiduelles, rappelons qu'en septembre 2024, il y a eu un arrêt en raison d'une surélévation des matières. L'opérateur devait attendre son permis pour reprendre les opérations d'enfouissement. Ce permis a été reçu en janvier et les opérations ont repris le 27 janvier 2025.

Pour les fines de CRD, le permis du ministère de l'Environnement autorise jusqu'à un maximum de 100 000 t pour l'année. Si le site reçoit moins de fines que prévu, l'opérateur peut prendre l'équivalent du volume non utilisé pour recevoir plus de matière résiduelle dans les autres cellules. Mais l'inverse n'est pas permis.

**Question :** Y a-t-il des restrictions quant à la hauteur ?

**Réponse :** Non, il s'agit d'une restriction en lien avec une date limite (12 mois après le 21 novembre 2024) et une quantité limite (61 000 m<sup>3</sup>).

## 8. DEMANDES OU PLAINTES REÇUES

Aucune.

## 9. SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX

Les surveillances pour vérifier que les normes soient respectées sont faites et il n'y a rien à signaler. Le rapport annuel de 2024 a été remis au ministère de l'Environnement. Pour l'instant, aucun commentaire n'a été reçu.

### Biogaz

La statistique se maintient avec une valorisation qui se situe entre 10 et 15 %, alors que le reste est brûlé à la torchère. L'entreprise voisine Diana Food et la bouilloire de la station de traitement des eaux sur le LET de Champlain sont les deux installations qui utilisent et valorisent présentement le biogaz.

**Question :** Lors du BAPE sur le projet d'agrandissement, il avait été demandé que la valorisation du biogaz soit mieux planifiée. L'opérateur avait montré de l'ouverture en expliquant qu'une étude de faisabilité et de rentabilité devait être d'abord produite. Est-ce que les démarches sont amorcées ?

**Réponse :** Oui, les études sont même très avancées et des négociations contractuelles sont en cours. Il n'est toutefois pas possible de préciser le calendrier. Il y a une complexité différente avec le site du LET de Saint-Étienne-des-Grès qui a une entente avec Énergir pour le biogaz. À Champlain, le gazoduc appartient à Trans Canada.

## 10. ACTUALITÉ

**10.1 Décret et suivi :** L'opérateur a reçu un arrêt du ministère de l'Environnement le 18 novembre 2024 pour l'enfouissement des fines de CRD. Le permis pour reprendre les opérations a été reçu le 21 novembre 2024. Il y a donc eu un bris de service de 2 jours.

## 11. VARIA

**11. 1 Mesures d'urgence :** Le comité veut savoir s'il existe un plan des mesures d'urgence. C'est le cas et sa dernière révision a été faite en 2024. En conformité avec les obligations légales en santé et sécurité, ce plan est présenté aux employés et aux pompiers de la municipalité. Il serait souhaitable de planifier aussi des rencontres pour le présenter au préventionniste de la MRC, ainsi qu'aux directeurs des incendies. Au sein de l'équipe de l'opérateur, les rôles sont bien définis, notamment la personne responsable de la coordination d'urgence à l'interne et le directeur des opérations qui s'assurent des communications avec les intervenants externes.

## 12. PROCHAINE RENCONTRE

25 novembre 2025.

## 13. LEVÉE DE LA RÉUNION

Proposé par Mme Daneau, appuyé par Mme Lessard.

---

ADOPTÉ



---

Mme Lauréanne Daneau, secrétaire  
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Champlain

# Tableau de suivis

Date du pv	Éléments à suivre	État
20 mai 2025	<p><b>Procès-verbal du 12 novembre</b> : à corriger et soumettre au comité pour une adoption électronique avant la prochaine réunion.</p> <p><b>Responsable</b> : Lauréanne Daneau</p>	Fait
	<p><b>Carte du site</b> : prévoir l'impression de la carte du site pour faciliter le suivi des discussions lors des réunions. Produire une carte qui identifie les zones et les numéros des cellules.</p> <p>Responsable : François Gordon</p>	Fait
	<p><b>Question pour le ministère de l'Environnement</b> : transmettre la question suivante et partager au comité la réponse obtenue</p> <p><i>Pourquoi il n'y a pas de demande à l'opérateur quand la vérification des fuites potentielles après l'installation des membranes, mais avant le recouvrement final de la cellule ?</i></p> <p><b>Responsable</b> : Lauréanne Daneau</p>	Fait
	<p><b>Accès à l'extranet</b> : donner les codes à Isabelle Lévesque pour qu'elle puisse accéder à la documentation qui s'y trouve.</p> <p><b>Responsable</b> : Julie Bourassa</p>	Fait
	<p><b>Plan des mesures d'urgence</b> : planifier les rencontres pertinentes avec le préventionniste de la MRC des Chenaux et les directeurs d'incendies des municipalités voisines du LET.</p> <p><b>Responsable</b> : François Gordon, Sébastien Marchand et Christian Gendron</p>	À venir